

MOTION SUR LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES DE LIBRE ÉCHANGE ACTUELLES ET LEURS IMPLICATIONS POUR LES ARTS DE LA SCÈNE.

Les négociations sur le libre commerce en cours aussi bien dans l'espace transpacifique que transatlantique ainsi que la reprise de négociations sur un accord général de service sont d'une importance cruciale dans l'avenir des arts dans le monde.

Les traités futurs vont déterminer des normes économiques, sociales et culturelles à l'échelle mondiale. Nous rappelons notre position de fond exprimée dans les motions antérieures du 30^{eme} Congrès mondial 2004 et du 31^{eme} Congrès mondial 2006.

Nous sommes contre le processus de libéralisation progressive dominante dans ces négociations qui soumet toutes les activités humaines y compris les activités culturelles et la création artistique aux seules lois du marché.

Nous considérons que ce processus constitue une grave menace pour l'existence de notre art, le théâtre. Comme toutes les formes d'expression artistique l'essence même des arts de la scène n'est pas une marchandise.

C'est en sens que nous restons fidèles à l'esprit de la Convention de la Protection et la Promotion de la Diversité des Expressions culturelles de l'UNESCO. (Convention 2005)

Quant à la conduite des négociations sur le traité transatlantique de libre commerce (TTIP) entre l'UE et les états unis d'Amérique nous exigeons que les principes, les droits et les obligations des états, stipulées dans la Convention 2005 soient respectés et pris en compte.

Nous rappelons que tous les états de l'UE ainsi que l'Union Européenne elle-même ont ratifié ladite convention. Nous considérons le mandat de négociation de l'union européenne comme insuffisant afin de prévenir aux effets négatifs dans un grand nombre de domaines, allant de la protection de l'environnement et des consommateurs, des droits des travailleurs jusqu'au secteur culturel et son audience.

L'IIT demande d'exclure définitivement le secteur culturel des négociations en tenant compte de la dynamique interne du secteur : la définition du secteur et de ses activités doit être dynamique et progressive afin de prendre en compte son évolution future.

Par ailleurs nous demandons que le champ d'application des futurs traités et accords sur le commerce soient définis sur la base des listes positives. La méthode des listes négatives qui est utilisée actuellement, présuppose un champ d'application universel et permet uniquement de déterminer les exceptions particulières, si bien que dans chaque cas les concessions mutuelles doivent être négociées. Nous exigeons donc que le secteur entier de la culture soit exclu de toutes négociations actuelles ou futures des accords bilatéraux et multilatéraux des biens et des services.

Nous n'acceptons pas l'établissement de structures d'arbitrage au dessus des structures légales des états afin de protéger les intérêts des investisseurs commerciaux privés, et nous exigeons la transparence des négociations qui jusqu'à aujourd'hui sont tenues secrètes.

Nous appelons les états de l'Union Européenne à faire usage de leur souveraineté en matière de politiques culturelles et de tenir leur engagement de protéger et de promouvoir la culture et les arts dans toute leur diversité.

Nous appelons l'UNESCO à faire valoir de tout son poids les principes et les règles de la Convention 2005.

L'IIT se déclare prêt à coopérer avec toutes les organisations professionnelles du secteur culturel et par delà avec toutes les forces de la société civile de tous les pays qui poursuivent les mêmes buts.

Motion soutenue par l'Allemagne, la Belgique et L'Italie (liste ouverte)

MOTION 6

MOTION ON THE INTERNATIONAL TRADE NEGOTIATIONS CONCERNING FREE INTELLECTUAL EXCHANGE AND THEIR IMPLICATIONS FOR THE PERFORMING ARTS

Current free trade negotiations in transpacific and transatlantic regions as well as the response to General Agreement on Trade in Services (GATS) are of crucial importance for the future of the performing arts in the world.

The future agreements will define economic, social and cultural norms on a global scale. We would like to remind of our position expressed in the previous motions of the 30th Congress in 2004 and 31st Congress 2006.

We are against the process of progressive liberalization that dominates in these negotiations that puts all human activities, including the artistic creation, under the sole control of the laws of the market.

We consider that this process constitutes a serious threat to the existence of the performing art. The essence of the artistic expression, including performing arts, is not a good to be traded.

In this sense we stay loyal to the UNESCO Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions (2005 Convention).

When it comes to the negotiations on the Transatlantic Free Trade Agreement between the EU and the USA, we demand that the principles, rights and obligations of countries stipulated in the 2005 Convention are respected and taken into account.

We remind that all the members of the EU as well as the EU itself ratified the above mentioned Convention. We consider the mandate of the European Union to be insufficient for preventing the negative effects in many spheres, from the environmental protection, consumers' and workers' rights to the culture sector and its audiences.

ITI demands to permanently exclude the culture sector from these negotiations keeping in mind the internal dynamics of the sector: the definition of the sector and its activities must be dynamic and progressive in order to allow for its future development.

Nevertheless we demand that the field of application of the future treaties and agreements on trade should be defined on the basis of positive lists. The negative list method that is currently used presupposes the universal field of application and allows only for particular exceptions, where the mutual concessions are to be negotiated on the case by case basis.

Thus we demand that the whole cultural sector should be excluded from all current and future negotiations on bilateral and multilateral agreements.

We don't accept the establishment of the arbitration structures above the legal structures of the states aimed at protecting the interests of private commercial investors and we demand that the negotiations until now kept secret should be made transparent.

We call for the EU member states to make use of their sovereignty in cultural policy and to keep their commitment for protection and promotion of culture and arts in all their diversity.

We call for UNESCO to demand the respect of the principles stipulated in the 2005 Convention with all its power.

ITI declares to be ready to cooperate with all the professional organizations in the culture sector and with all the forces of civil society in all the countries that pursue the same goals.

Motion submitted by ITI Centres of Germany, Belgium and Italy (open list)

THE E.C PROPOSES THAT THE GENERAL ASSEMBLY SHOULD APPROVE THIS MOTION.

LE CONSEIL EXECUTIF PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE D'APPROUVER CETTE MOTION.